

SÉNAT DU CANADA

RÉSOLUTION 31.

Résolution pour faire droit à Margaret Elizabeth Joyce Gibbons Simpson.

[Adoptée le 20 mai 1965.]

CONSIDÉRANT que Margaret Elizabeth Joyce Gibbons Simpson, résidant à Rawdon, province de Québec, épouse de Russell Ernest Simpson, domicilié au Canada et résidant en la ville de Verdun, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour d'août 1945, en la ville de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Margaret Elizabeth Joyce Gibbons; et considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, leur mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, le Sénat du Canada, en vertu des dispositions de la LOI SUR LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE et sous réserve de l'article 2 de ladite loi, décide ce qui suit:—

1. A l'expiration des trente jours qui suivent la date de l'adoption par le Sénat de la présente résolution, ledit mariage est dissous et est dès lors nul et de nul effet à tous égards.